

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2007

277x07

DECISION MODIFICATIVE N°1/2007

VILLE

1- AJUSTEMENT TECHNIQUE

La réforme de la nomenclature comptable M14 a imposé des changements en matière de comptabilisation des opérations de cessions d'immobilisations en créant un chapitre spécifique (024) qui enregistre les prévisions budgétaires.

D'autre part, les comptes de constatation de plus value 192 et 676 ne doivent être mouvementés eux aussi qu'en réalisation.

Le produit de la cession de certaines immobilisations (vente du bateau et de terrains) et les plus values correspondantes ont été inscrits en prévision aux articles suivants 775, 192 et 676 au budget supplémentaire alors qu'ils auraient dû être inscrits au chapitre 024.

Il est donc nécessaire de procéder à des rectifications des prévisions du budget supplémentaire.

2- DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

La souscription d'un emprunt pour financer le programme d'investissement 2007 nécessite l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre charges financières (10 000 €).

Par ailleurs l'impact des différentes réformes intervenues en 2007 sur la carrière des agents notamment ceux de la catégorie C, a généré des charges de personnel plus importantes qui n'ont pu être anticipées au moment des prévisions budgétaires, ce qui nécessite des crédits supplémentaires (100 000 €).

3- RECETTES SUPPLEMENTAIRES

Parallèlement des recettes supplémentaires ont été constatées en matière de taxe additionnelle aux droits de mutation (environ 108 000 €) et de remboursement par le centre de gestion des décharges syndicales (32 200 €).

Il est proposé au conseil municipal les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

- 775 : - 142 090 €

- 7381 : + 108 888 €

- 6419 : + 32 200 €

TOTAL : - 1 002 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

- 676 : - 111 002 €

- 66111 : + 10 000 €

- 64111 : + 100 000 €

TOTAL : - 1 002 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

- 024 : + 142 090 €

- 192 : - 111 002 €

- 1641 : - 31 088 €

TOTAL : 0

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

-APPROUVE et VOTE la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

POUR: 33
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

AINSI FAIT ET DELIBERE